

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170905_16</p> <p>OBJET : Budget supplémentaire 2017 Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB Approbation de la convention</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: right;">12 SEP. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 29 Procuration : 4 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla.</p> <p>Représentés VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire L'Élu Délégué Christiane LANDRY</p> 	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame GEORGET Marilyne, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20170905-16

OBJET :

**Budget supplémentaire
2017
Attribution d'une
subvention complémentaire
à l'ASSOCIATION JEAN
PETIT FOOTBALL CLUB
Approbation de la
convention**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

L'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB a bénéficié, par délibération n°20161227_76 (conseil municipal du 27 décembre 2016) d'une subvention globale de 14 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de service acquises par la Commune pour un montant global de 1 000,00 €, au titre de l'année 2017.

En 2017, la Ligue Réunionnaise de Football a procédé à un changement de saison footballistique, calquée dorénavant sur une année civile et ayant pour conséquence d'imposer aux clubs deux saisons durant l'année 2017.

Eu égard à ces changements et afin de permettre le bon fonctionnement de la seconde saison courant de juillet à décembre, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention supplémentaire à allouer à ladite association au titre de l'année 2017.

En outre, il vous est précisé que la loi n°2000-321 et son décret d'application pour les subventions dépassant le seuil des 23 000 €, imposent la conclusion entre la collectivité et l'association bénéficiaire de la subvention, d'une convention qui définit notamment l'objet, le montant de la subvention allouée, les éventuelles aides en nature, les modalités de contrôle de l'association ainsi que les obligations des deux parties. Par cette convention, l'association s'oblige à utiliser l'aide perçue pour la réalisation de l'objectif défini.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB une subvention supplémentaire d'un montant de 10 000,00 € ;
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°20161227_76 du 27 décembre 2016,

Vu la note explicative de synthèse n°16,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés**.

Reçu en préfecture le 12/09/2017
Affiché le 12/09/2017
ID : 974-219740123-20170905-DCM20170905_16-DE

Présents : 29

Représentés : 4

Pour : 33

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}.- **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION JEAN PETIT FOOTBALL CLUB une subvention supplémentaire d'un montant de 10 000,00 €.

Article 2.- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3.- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

L'Élu Délégué
Christian ANTOA

